

RONDE BLANCHE INITIATION A LA REGATE

AVIS DE COURSE Dimanche 6 Septembre 2026



UNE ORGANISATION DE LA
SOCIETE NAUTIQUE PORT CAMARGUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE

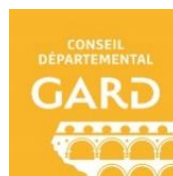
SNGRPC

Yacht Club- Quai d'Escale- 30240 Le Grau du Roi- Port Camargue

Tel : 04 66 53 29 47

contact@sngrpc

www.sngrpc.com



Avis de course type Habitable

Nom de la compétition : **RONDE BLANCHE**, initiation à la régates

Dates complètes : **5 et 6 septembre 2026**

Samedi 5 septembre 2026 fin d'après-midi : constitution des équipages (16h30),
présentation simplifiée des règles de course (17h30h-19h)

Dimanche 6 septembre 2026 : régates

Lieu : **Baie d'aigues Mortes**

Autorités organisatrices : **SNGRPC**

1. REGLES

La régates sera régie par :

- Les RCV (Règles de Course à la Voile)
- Le présent Avis de course
- Les Instructions de Course

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 Bateaux Admissibles

La régates est ouverte à tous les bateaux habitables

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **COTIERE**.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

2.2 Inscriptions

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer en ligne sur le site de la SNGRPC (<https://www.sngrpc.com/accueil-2/inscriptions-en-ligne/>), au plus tard le **vendredi 4 septembre 2026** ou auprès du secrétariat, par téléphone ou au bureau.

2.3 Licences et assurances

- Chaque membre de l'équipage résidant en France devra disposer d'une licence FFVoile annuelle ou journalière.
- Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

Pour les personnes ne disposant pas d'une licence annuelle, une licence journalière devra être souscrite. Cette licence, **obligatoire** pour participer à l'activité sportive, assure notamment la couverture du risque d'accident.

- Les équipiers recherchant un embarquement doivent prendre eux-mêmes leur licence.
- Les propriétaires avec équipage doivent s'organiser avec leurs équipiers en amont de la régates.

Prix de la licence journalière : 26 € (prix coutant).

Pour la prise de licence, sélectionner la licence journalière « **ronde blanche** » sur la page <https://sngrpc.assoconnect.com/collect/description/643174-z-campagne-de-licence-ffv-2026>



NB : si un participant prend une licence journalière pour cette initiation puis souscrit ensuite une licence annuelle, le prix de la licence annuelle sera remis du montant de la licence journalière, selon les conditions applicables.

3. DROITS À PAYER ET FORMULES DE PARTICIPATION

Afin de permettre aussi bien aux propriétaires qu'aux équipiers débutants de découvrir la régate dans les meilleures conditions, plusieurs formules sont proposées :

- Je suis débutant et recherche un embarquement : gratuit, hors coût de la licence/assurance obligatoire.
- Je suis propriétaire débutant et souhaite être accompagné par un skipper ou un équipier confirmé : 15 € (j'indique également combien d'équipiers supplémentaires que je peux raisonnablement accueillir à bord).
- Je suis propriétaire et souhaite découvrir la régate avec mes propres équipiers, sans embarquer de personnes supplémentaires : 25 €.
- Je suis propriétaire expérimenté, avec ou sans équipiers, et souhaite initier de nouveaux équipiers sur mon bateau : gratuit.
- Je suis skipper ou équipier confirmé et souhaite accompagner un bateau débutant : gratuit.

Dans tous les cas, chaque personne embarquée doit être titulaire d'une licence FFVoile annuelle ou journalière valide.

4. PROGRAMME

Samedi 5 septembre 2026

À partir de 16h30 : rendez-vous à la Société Nautique pour confirmer les inscriptions et constituer les équipages.

17h30 : exposé – information sur les règles de navigation en course, présentation simplifiée des Règles de Course à la Voile et questions-réponses.

19h00 : apéritif offert, suivi d'un repas tiré du sac.

Dimanche 6 septembre 2026

10h00 : briefing devant la SNGRPC.

11h00 : rendez-vous sur l'eau.

16h00 : résultats et remise des prix, suivis d'un goûter offert.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course (IC) et leurs annexes seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC et affichées à partir du mercredi 2 septembre 2026.

6. CLASSEMENTS

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant :

1er : 1 point ; 2e : 2 points ; 3e : 3 points ; etc.

6.2 En cas d'ex æquo : nombre de meilleures places et, si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES



La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.

En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec les risques inhérents.

Ces risques comprennent notamment les vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SNGRPC
Quai d'Escale
30240 LE GRAU DU ROI
TEL : 04 66 53 29 47
contact@sngrpc.com

